

18 JUL 2019

Concours d'accès à la 1^{ère} année du cycle d'ingénieurs

« Procédés Industriels et Environnement (PIE) »

Année universitaire 2019/2020

Résultats définitifs

1. Calendrier du dépôt des dossiers d'inscription :

liste principale	De 22/07/2019 à 23/07/2019	De 9h à 15h
liste d'attente (selon les places disponibles)	24/07/2019	De 9h à 11h

2. Pièces à fournir :

- L'original du Baccalauréat, plus deux(02) photocopies légalisées ;
- L'original du dernier diplôme universitaire (DEUG/DEUST/DEUP/DUT/LICENCE) ou diplôme équivalent, plus une (01) photocopie légalisée ;
- L'original de l'attestation d'admissibilité (Pour les candidats ayant réussi le concours commun des écoles d'ingénieurs), plus une (01) photocopie légalisée ;
- Deux (02) photocopies légalisées de la Carte d' Identité Nationale ;
- Quatre (04) photos récentes ;
- Trois (03) enveloppes timbrées portant l'adresse exacte de l'étudiant ;
- Une (01) photocopie légalisée des relevés des notes de toutes les années universitaires ;
- L'attestation du non travail délivrée par les autorités locales du lieu de résidence (pour les candidats n'exerçants aucun travail rémunéré)
- L'attestation du travail pour les fonctionnaires et salariés ;
- Engagement égalisé jugent la présence quotidien durent toute l'année académique (à télécharger du site de l'établissement).

NB :

- Tout dossier incomplet le jour des inscriptions sera rejeté ;
- Les candidats fonctionnaires, sont invités à compléter leurs dossiers définitifs par une autorisation de poursuite des études universitaires avant le **05/09/2019**.
- 3 mois est le délai de rigueur pour présenter le diplôme original pour les diplômes universitaires;
- Les cours démarreront début de l'année universitaire 2019/2020, selon le calendrier qui sera affiché sur le site web de l'établissement.
- Passé ce délai, les candidats en liste d'attente seront convoqués par ordre du mérite, et selon les places disponibles.

